

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 5 juillet 2021, à 18 h 30

1. Période de questions

2. Période d'information

3. Assemblée publique

3.1 Projet de résolution numéro concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble industriel par un atelier de mécanique spécialisé dans la réparation, l'entretien, la vente et la location d'équipement de manutention (chariots élévateurs) au 2800, avenue Vanier (lot 1 966 632), dans la zone d'utilisation industrielle 3023-I-22

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Vanier/Decelles)

3.2 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble industriel afin de permettre les usages « Entreposage et service d'entreposage (6370) », « Entreposage en vrac à l'extérieur (6372) », « Service de remorquage (4928) », « Service de débosselage et de peinture d'automobiles (6413) » et « Industrie de véhicules automobiles (3430) » aux 2875-2925, rue Nelson (lots 1 966 791, 1 966 792 et 1 966 798), dans la zone d'utilisation industrielle 3022-I-22

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Nelson/Vanier)

3.3 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis pour la construction d'un commerce de vente au détail de médicaments, d'articles de soins personnels et d'appareils divers, faisant partie du groupe d'usages « Commerce V (vente au détail non structurant) » et dont la superficie de plancher brute totalise 1 254 mètres carrés au 16800, avenue Saint-Louis (lot 6 407 248), dans les zones d'utilisation mixte 5145-M-04 et 5142-M-07

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Joseph, à proximité de l'intersection Saint-Louis/Villeneuve Est)

4. Adoption de l'ordre du jour

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021

Administration générale

6. Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) – Construction d'un pont – Contribution financière (RP210621, art. 1.4)

Finances

7. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)



Génie

8. Construction d'un deuxième accès vers le Cégep de Saint-Hyacinthe – Infrastructures souterraines d'Hydro-Québec – Entente (CP210628, art. 6)
9. Développement résidentiel Les Arpents Verts, phase 2 – Approbation des plans et devis
10. Développement résidentiel Les Arpents Verts, phase 2 – Entente avec le promoteur

Loisirs

11. Programme Espaces bleus – Déclaration d'intention
12. École Procheer (Club de cheerleading) – Entente – Approbation (CP210628, art. 15)

Ressources humaines

13. Ressources humaines – Greffier aux Services juridiques – Embauche (CP210628, art. 18)
14. Ressources humaines – Préposé au transport au Département entretien des plateaux et traitement des requêtes – Embauche (CP210628, art. 19)
15. Ressources humaines – Technicien en suivi de rejets – Promotion (CP210628, art. 20)
16. Ressources humaines – Lieutenant pompier à temps partiel – Promotion (CP210628, art. 21)
17. Ressources humaines – Agent de bureau au Service de sécurité incendie – Autorisation à combler le poste (CP210628, art.22)

Travaux publics

18. Intersection de la route 116 (boulevard Laurier Ouest) et de l'avenue de l'Aéroport – Signalisation – Demande au ministère des Transports (CP210628, art. 13, point 6.1)
19. Route 137 (6665, boulevard Laframboise) – École Saint-Thomas-d'Aquin – Demande au ministère des Transports (CP210628, art. 13, point 8.1)
20. Ministère des Transports du Québec – Contrat d'entretien hivernal des routes 116 et autres – Approbation
21. Ministère des Transports du Québec – Contrat d'entretien d'été des routes 116 et autres – Approbation

Urbanisme et environnement

22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP210628, art. 10, points 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 7.1, 8.1 et 9.1)
23. Vidéotron – Projet d'installation d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion – Appui de la Ville (CP210628, art. 11)



24. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble industriel par un atelier de mécanique spécialisé dans la réparation, l'entretien, la vente et la location d'équipement de manutention (chariots élévateurs) au 2800, avenue Vanier (lot 1 966 632), dans la zone d'utilisation industrielle 3023-I-22
- (Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Vanier/Decelles)
25. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble industriel afin de permettre les usages « Entreposage et service d'entreposage (6370) », « Entreposage en vrac à l'extérieur (6372) », « Service de remorquage (4928) », « Service de débosselage et de peinture d'automobiles (6413) » et « Industrie de véhicules automobiles (3430) » aux 2875-2925, rue Nelson (lots 1 966 791, 1 966 792 et 1 966 798), dans la zone d'utilisation industrielle 3022-I-22
- (Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Nelson/Vanier)
26. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis pour la construction d'un commerce de vente au détail de médicaments, d'articles de soins personnels et d'appareils divers, faisant partie du groupe d'usages « Commerce V (vente au détail non structurant) » et dont la superficie de plancher brute totalise 1 254 mètres carrés au 16800, avenue Saint-Louis (lot 6 407 248), dans les zones d'utilisation mixte 5145-M-04 et 5142-M-07
- (Le territoire visé est situé dans le district Saint-Joseph, à proximité de l'intersection Saint-Louis/Villeneuve Est)
27. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation d'un local commercial par une galerie d'art et un atelier d'artiste faisant partie du groupe « Commerce V (vente au détail non structurant) » au 470, avenue Vaudreuil (lot 1 439 805), dans la zone d'utilisation résidentielle 6079-H-33
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Vaudreuil/des Cascades)
28. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis pour l'agrandissement d'un immeuble résidentiel sis au 1705, rue Girouard Ouest, afin d'y ajouter 12 logements (lot 6 376 397), dans la zone d'utilisation commerciale 6023-C-07
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Sainte-Anne)
29. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble commercial sis au 1615, allée du Marché par tout usage faisant partie du groupe d'usage « Commerce III (Bureaux non structurants) » (lots 1 440 428, 1 440 426-PC, 1 440 427-PC et 1 440 477-PC), dans la zone d'utilisation commerciale 6028-C-09
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection allée du Marché/des Cascades)



30. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation de l'immeuble par la Maison alternative de développement humain (MADH Inc.), pour un usage « Centre d'accueil ou établissement curatif » faisant partie du groupe d'usages « Institution III : Structurant desservant la population de la région » aux 2320-2330, rue Girouard Ouest (lot 1 965 769), dans la zone d'utilisation résidentielle 2211-H-12

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Raymond)

Réglementation

31. Projet de règlement numéro 1600-247 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Girouard Ouest, Charles-Gilbert et Saint-Charles, sur l'avenue Bérard et sur le boulevard Casavant Ouest (CP210628, art. 13, point 8.2, 8.3, 8.4, et 8.16)
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
32. Projet de règlement numéro 632 modifiant les règlements numéros 1586 et 320 décrétant l'établissement de programmes de revitalisation en ce qui a trait à diverses dispositions (CP210628, art. 26)
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
33. Projet de règlement numéro 633 décrétant l'acquisition d'immeubles et un emprunt de 3 200 000 \$
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
34. Projet de règlement numéro 634 autorisant divers travaux d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis pour le projet de réfection de la promenade Gérard-Côté, entre le pont Morison et la nouvelle bibliothèque municipale et le projet de réhabilitation du parc Casimir-Dessaulles et un emprunt de 2 747 000 \$
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
35. Adoption du règlement numéro 631 modifiant le règlement numéro 262 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 562 sur la gestion contractuelle en ce qui a trait à l'achat local
36. Adoption du règlement numéro 350-115 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
- d'autoriser le fonctionnaire municipal désigné à exiger tout document supplémentaire jugé nécessaire;
 - d'exiger un plan projet d'implantation lors d'une demande de permis de construction;
 - de modifier le délai applicable à la démolition ou la réparation de tout bâtiment incendié ou autrement détruit;



- d'augmenter l'empiètement maximal permis dans une marge avant d'un balcon, perron, galerie, patio ou escalier extérieur;
- de prévoir un empiètement maximal d'un balcon, perron, galerie, patio ou escalier extérieur par rapport à une ligne latérale;
- de réduire le recul en cour avant d'un muret et d'une clôture;
- d'intégrer des dispositions particulières à l'implantation d'une piscine et d'une clôture la ceinturant sur un terrain transversal;
- d'exempter les établissements commerciaux intégrés à toute nouvelle résidence mixte situés au centre-ville de l'application des dispositions en matière de stationnement hors-rue;
- de modifier les conditions d'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour un usage résidentiel;
- de préciser les aires où l'implantation d'une clôture est permise pour les terrains d'angle, les terrains transversaux et les terrains d'angle transversaux;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5075-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation institutionnelle 5198-P-03;
- d'autoriser l'usage du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » dans la zone d'utilisation résidentielle 2210-H-15;
- de réduire la marge arrière minimale, d'augmenter la hauteur maximale d'une clôture en cour avant secondaire et d'augmenter l'empiètement maximal d'un escalier extérieur dans une marge arrière dans la zone d'utilisation résidentielle 2228-H-20;
- d'autoriser la « Fabrication de mets préparés (#2089) », à titre d'usage complémentaire à un usage « Restauration avec service complet ou restreint (#581) » dans la zone d'utilisation commerciale 3054-C-03;
- d'autoriser le groupe d'usages « Résidence II (1 logement jumelé) » et de fixer des normes de lotissement pour un bâtiment jumelé dans la zone d'utilisation résidentielle 4107-H-04;
- d'autoriser le groupe d'usages « Résidence VII (3 logements isolés) » dans la zone d'utilisation résidentielle 4181-H-23;
- d'autoriser le groupe d'usages « Résidence XXII (Résidence mixte) » dans la zone d'utilisation mixte 6036-M-02;
- d'autoriser les groupes d'usages « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) », « Résidence XV (7 à 8 logements jumelés ou en rangée) » et « Résidence XVI (plus de 8 logements variés) » et d'augmenter la hauteur maximale permise de 13 mètres à 17 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;
- d'autoriser les groupes d'usages « Résidence XVI (plus de 8 logements variés) », « Commerce I (commerce associable à la résidence) » et « Espaces verts I (récréatif extensif – parcs et espaces verts) » et d'augmenter la hauteur maximale permise de 13 mètres à 17 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 9036-H-24;
- de réduire les marges avant et arrière minimales applicables dans la zone d'utilisation résidentielle 10039-H-21;



- d'autoriser la vente en gros de produits de la ferme dans la zone d'utilisation agricole 11002-A-04

(Le territoire visé est situé en partie sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans le district Providence, à proximité de l'intersection Bourdages Sud/des Seigneurs Ouest; dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Girouard Ouest/Tellier; dans le district Douville, à proximité de l'intersection Laure-Conan/Jean-Noël-Dion; dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Laframboise/Derome; dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Yamaska/Hamel; et à proximité de l'intersection de Saint-Maurice/Rigaud; dans le district Cascades, à proximité de l'intersection de Saint-François/Marguerite-Bourgeois; dans le district Douville, à proximité de l'intersection Charles-L'Heureux/du Caddy; et à proximité de l'intersection des Golfeurs/du Caddy; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Rapide-Plat Nord/Joseph-Bistodeau et dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection des Seigneurs Est/des Érables-Argentés)

Document déposé

37. Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*)
38. Levée de la séance